



**Pétition pour une révision de la législation concernant l'Accueil de Jour**

**Des Enfants du Réseau Chablais.**

**25-PET-8**

A l'attention du Grand Conseil du canton de Vaud

Nous soussignés, professionnelles de l'accueil familial de jour, AMF, parents et citoyens concernés, demandons une révision des articles suivant. Directives cantonales relatives à l'accueil de jour des enfants, pour des raisons d'égalités et d'amélioration de nos conditions de travail, afin de mieux correspondre à la réalité de notre métier et aux besoins des familles.

1. Modification de l'article 10 (2) des directives cantonales pour l'accueil de jour des enfants :
  - Age des propres enfants de l'AMF ; actuellement les propres enfants de l'AMF sont pris en compte dans le nombre d'enfants accueillis jusqu'à la fin du degré primaire soit douze ans. Nous demandons que l'âge de nos propres enfants soit pris en compte uniquement jusqu'à la fin du premier cycle primaire, soit huit ans.  
Cette modification pourrait permettre aux AMF de mieux gérer le nombre d'enfants à accueillir tout en tenant compte de l'autonomie des enfants de plus de huit ans.
2. Modification de l'article 10, concernant les vacances scolaires :
  - Actuellement pendant les vacances scolaires, le nombre d'enfants à accueillir ne peut pas dépasser cinq, y compris ceux de l'AMF. Nous demandons l'instauration de dérogations spécifiques pendant les vacances scolaires. Ces dérogations permettraient à l'AMF de pourvoir accueillir un nombre d'enfants supérieur, selon la demande des parents et la capacité d'accueil. Tout en assurant un encadrement de qualité.
3. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, durée hebdomadaire de travail pour l'AMF, 52 heures :
  - Nous demandons que la durée maximale hebdomadaire maximale de travail soit fixée à 60 heures par semaine. Cette augmentation prend en compte la réalité de notre métier et la flexibilité nécessaire pour répondre aux besoins croissants des familles.

Nous sommes, AMF, persuadés et nous croyons fermement que ces modifications amélioreraient fortement l'accueil des enfants et permettront un meilleur soutien aux familles et aux professionnels de l'accueil familial de jour.

Nous vous prions de bien vouloir considérer nos demandes comme il se doit et d'agir dans l'intérêt des enfants, des familles et des AMF.

Nous demandons au Grand Conseil, d'examiner cette pétition selon les procédures en vigueur.

Certains Signatures ont été supprimées de cette pétition, car elles provenaient de personnes domiciliées dans le canton du Valais. Conformément aux règles applicables, seules les signatures de résidents du canton de Vaud peuvent être prises en compte dans le cadre de cette démarche adressée au Grand Conseil vaudois.